



Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
En exercice : 49
Présents : 35
Pouvoir : 6
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 41
POUR : 41
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
28 octobre 2025
Date d'affichage :
28 octobre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pouvoir à Gilles SACHEPEY – Marie-Laure GRIMARD absente excusée pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN – Evelyne CALLEJA, absente excusée pouvoir à Sandra PICART – Clément POINTEAU absent excusé pouvoir à Jean-Michel SABAN – Catherine VERNEAU absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Claude CATRIN absent excusé donne pouvoir à Philippe TRESPALLE

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY

Absents : Pierre-Yves ROY – Christophe GENTIL – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Jacques ROBERT

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

VENTE DE LA MAISON DE MONTREAL
RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 7 JUILLET 2025

Par délibération n°2025/071 du 7 juillet 2025, le Conseil Communautaire a accepté de vendre la maison située 1 Place du Prieuré à MONTREAL, dont la collectivité est propriétaire, à la société DJACC, au prix de 30 000 €.

Conformément à l'article L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales, « toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un établissement public de coopération intercommunale donne lieu à une délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. La délibération est prise au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat »

Considérant que l'avis du service des domaines a été rendu près de deux mois après ladite délibération, et qu'elle est, par conséquent, non réglementaire, les services de la Préfecture, dans le cadre de son contrôle de légalité, demandent le retrait de cette délibération.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

DECIDE du retrait de la délibération n°2025/071 du 7 juillet 2025 relative à la vente de la maison de MONTREAL.

DEMANDE au Président de transmettre cette délibération à Monsieur le Sous-Préfet

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 7/11/2025